

Procès verbal

Le mercredi 30 avril 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Nathalie GARDES.

Secrétaire de la séance : Véronique SALESSES-BRECHET

Présents : Nathalie GARDES, Guy SENAUD, Véronique SALESSES-BRECHET, Serge LE NOAN, Aurélie CHEBANCE, Bernard MASSINI, Dominique TOURDE, Benjamin ROUME, Patrick LAVIGNE, Geneviève GAGNE

Représentés : Audrey SEBTI-GIBERT représentée par Geneviève GAGNE, Céline GAILLARD représentée par Serge LE NOAN, Evelyne RIGAL-DAUDE représentée par Nathalie GARDES, Laurent RAOUX représenté par Bernard MASSINI, Danièle GAILLAC-TOIRE représentée par Patrick LAVIGNE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Validation du procès verbal du conseil municipal du 29 mars 2025
- Validation du DCE pour les travaux d'aménagement d'une voie douce et la désimperméabilisation des cours de l'école
- Demande de subvention amendes de police 2025 pour la sécurisation d'espaces piétonniers aux abords de l'école, à Rouffiac et à l'aire de loisirs du Pontail
- Demande de subvention de l'association Pêche Passion Cantal pour l'évènement Trout48h des 16, 17 et 18 mai prochains
- Création d'un emploi saisonnier au service technique

Cette convocation annule et remplace la précédente.

Délibérations du conseil :

DE_028_2025 - Contrat de sécurité entre l'Etat et la Commune dans le cadre de Petites Villes de Demain

Mme le Maire fait lecture du projet de contrat Contrat de sécurité entre l'Etat, représenté par M. le Préfet du Cantal et la Commune de Saint-Simon dans le cadre de Petites Villes de Demain.

Elle propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer ledit contrat annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

D'autoriser Mme le Maire à signer le Contrat de sécurité entre l'Etat et la Commune dans le cadre de Petites Villes de Demain et à prendre les dispositions nécessaires à son application.

Résultat du vote : adoptée

VOTANTS : 15 VOIX POUR : 15 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

DE_024_2025 - Travaux d'aménagement d'une promenade douce et de désimperméabilisation des cours de l'école - validation du DCE

Madame le Maire rappelle la délibération DE_021_2025 par laquelle la maîtrise d'œuvre du projet de travaux d'aménagement d'une promenade douce et de désimperméabilisation des cours de l'école a été confiée au groupement Elsa GUIVARC'H et 2 B CONCEPT.

Le maître d'œuvre a réalisé le dossier de consultation des entreprises qui est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les postes de travaux à entreprendre sont validés dans l'Avant Projet Détaillé.

Madame le Maire présente le dossier de consultation des entreprises élaboré par la maîtrise d'œuvre. Il est constitué des pièces principales suivantes :

- Règlement de la Consultation (RC)
- Acte d'Engagement (AE) LOT N°01 ;
- Acte d'Engagement (AE) LOT N°02 ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) LOT N°01 ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) LOT N°02 ;
- Annexe CCTP-Note descriptive des travaux LOT N°01 ;
- Annexe CCTP-Note descriptive des travaux LOT N°02 ;
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) LOT N°01 ;
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) LOT N°02 ;
- Devis Quantitatif Estimatif (DQE) LOT N°01 ;
- Devis Quantitatif Estimatif (DQE) LOT N°02 ;
- Dossier Plans ;
- Récépissé de DT.

Ces documents sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. La procédure retenue est une procédure adaptée négociée avec publication sur le site achatpublic.com

La Commission des travaux sera convoquée pour constater les candidatures et les offres reçues à la date limite prévue le 30 mai 2025 à 12:00.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal DECIDE

- d'approuver le programme des travaux présenté,
- de donner acte de la présentation des dossiers de consultations des entreprises,
- de retenir la procédure de dévolution des travaux aux entreprises par procédure adaptée négociée librement

par le pouvoir adjudicateur conformément au Code de la Commande Publique

- d'autoriser Madame le Maire à lancer cette procédure,
- de désigner Madame le Maire, Personne Responsable des Marchés et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la passation des marchés.

Résultat du vote : adoptée

VOTANTS : 15 VOIX POUR : 15 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

DE_025_2025 - Demande de subvention amendes de police 2025 - Sécurisation de voies et espaces publics

Mme le Maire expose au conseil municipal que les travaux de sécurisation de voies et d'espaces publics prévus aux abords de l'école et aux terrains de foot constituent une amélioration de la sécurité pour les piétons et peuvent être éligibles au programme des amendes de police 2025 :

- la création d'une clôture de sécurité empêchant les voitures de stationner aux abords du terrain d'entraînement de foot, à l'aire du Pontail : 1 053.70 € HT
- la création d'une voie piétonnière reliant la Place de la Pradelle et l'espace Baduel (terrains multisports) : 43 702.30 € HT

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider ce projet dont le montant total est de 44 756.00 € H.T. et de solliciter une aide de l'Etat au titre des amendes de police 2025 pour le soutenir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal DECIDE

- de valider les projets de travaux de sécurisation de voies et d'espaces publics et de les inscrire au budget communal 2025.
- de déposer un dossier d'aide auprès du Conseil Départemental du Cantal au titre des amendes de police 2025 pour soutenir le projet dont le montant global est de **44 756.00 € H.T.**, avec le plan de financement suivant :

<i>Co financeur</i>	<i>Fonds</i>		<i>Montant</i>
Etat - Dpt	Amendes de police 2025	15 %	7 000 €
Région	Contrat Région	25 %	10 741 €
Auto financement		60 %	37 756 €
TOTAL GENERAL			44 756 €

Résultat du vote : adoptée

VOTANTS : 15 VOIX POUR : 15 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

DE_026_2025 - Subvention à une association

Mme le Maire expose qu'une association a demandé une aide de la commune pour l'organisation d'une manifestation dans la vallée de la Jordanne :

- Association Pêche Passion Cantal pour l'organisation les 16, 17 et 18 mai 2025 du concours de pêche "48 heures Trout" au Lac des Graves.

Mme le Maire propose d'aider financièrement cette association à hauteur de : 100 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal DECIDE :

- d'attribuer une subvention pour un montant total de 100 € à l'Association Pêche Passion Cantal ;
- d'autoriser Mme le Maire à procéder au versement desdites subventions ;
- d'imputer cette dépense au budget communal article 65748

Résultat du vote : adoptée

VOTANTS : 15 VOIX POUR : 15 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

DE_027_2025 - Création d'emploi

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Mme le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un personnel pour effectuer les tâches dues à l'accroissement des activités saisonnières du service technique. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au conseil municipal de créer, à compter du 05/05/2025 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions dues à l'accroissement des activités saisonnières du service technique à temps complet, à compter du 05/05/2025 pour une durée maximale de 6 mois.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 64131 du budget primitif 2025.

Résultat du vote : adoptée

VOTANTS : 15 VOIX POUR : 15 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

LISTE RÉCAPITULATIVE
Séance du 30 avril 2025

NUMERO	OBJET
DE_024_2025	Travaux d'aménagement d'une promenade douce et de désimperméabilisation des cours de l'école - validation du DCE
DE_025_2025	Demande de subvention amendes de police 2025 - Sécurisation de voies et espaces publics
DE_026_2025	Subvention à une association
DE_027_2025	Création d'emploi
DE_028_2025	Contrat de sécurité entre l'Etat et la Commune dans le cadre de Petites Villes de Demain

Nathalie GARDES
Président de séance



Véronique SALESSES-BRECHET
Secrétaire de séance

